



Syndicat National Unifié des Directeurs, des Instituteurs et des
Professeurs des Ecoles, des AESH, des Psy EN de l'Enseignement public
FORCE OUVRIERE du Maine et Loire

Réunions d'Information Syndicale AESH STAGE AESH

Chers(ères) collègues,

Le SNUDI FO 49 a programmé plusieurs réunions d'information syndicale et Stage :

RIS - Lundi 26 mai de 14h00 à 17h00 à **SAUMUR**

Bourse du travail, 50 rue de Rouen

STAGE - Mardi 17 juin 2025 De 9h à 17h à **ANGERS**

Bourse du travail, 14 place Imbach

Qui peut participer aux RIS ?

Ces réunions sont un droit pour tout salarié (y compris les AESH).

Elles sont ouvertes à tous, syndiqués ou non syndiqués. La hiérarchie ne peut vous empêcher de participer à une RIS.

L'employeur (DSDEN ; rectorat/ Lycée) ne peut vous empêcher de participer à une RIS.

Si vous subissiez des pressions directes ou déguisées, prévenez immédiatement le syndicat.

Sur quelle durée ?

Chaque AESH a droit à 3 X 3 heures d'information syndicale soit un total de 9 heures sur une année scolaire.

Sur quel temps de service ?

Une autorisation d'absence vous est accordée de droit si vous souhaitez participer à l'heure mensuelle d'information syndicale, dans la limite d'une heure par mois ou, quand les heures sont regroupées, trois heures par trimestre.

3 heures peuvent être défalquées du temps de service face à élèves, pas sur les heures connexes.

Quelles sont les démarches à effectuer pour participer à une RIS ?

Le SNUDI FO déclare les réunions à l'administration au moins une semaine avant leur tenue afin que celle-ci ne puisse contester la participation d'un personnel à une de ces réunions.

Vous informez le SNUDI FO 49 de votre souhait de participer à la réunion, **par mail** (snudifo49@gmail.com). Le syndicat vous transmet alors les documents à transmettre au responsable du PIAL, à l'IEN dont vous dépendez, puis à votre employeur, au plus tard 2 jours avant la réunion. En cas de refus, prévenez le syndicat qui interviendra.

Attention ! Pour le stage, **le délai pour envoyer les documents est de 1 mois avant !**

Pour ce stage, la date limite pour envoyer les documents est le 16 mai ! **Vous avez droit à 12 jours de stage par an !**